

DÉPANNAGE DE COURTE DURÉE



⇒ Merci de remplir tous les et tous les ←

A retourner signé au Coucou

Du : _____ au : _____

Nom et prénom de l'enfant(s) :

Parent d'accueil : *nom /adresse/ n° de téléphone*

Parents placeurs : *nom /adresse/ n° de téléphone*

Horaires :

régulier

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

irrégulier, à donner **10 jours avant** l'accueil de l'enfant

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

Nombre d'heures de garde _____

Remarques :

Autorisations et délégation de pouvoir

Transports en véhicule et déplacements école-domicile du PA

- L'enfant peut être transporté en voiture oui non
Uniquement en cas d'urgence oui
- L'enfant peut utiliser les transports publics accompagné de son parent d'accueil
 oui non

- Les déplacements école-domicile du parent d'accueil sont à déterminer entre les deux parties (PA et PPL) :

Seul Accompagné par

En voiture En bus

Garde de l'enfant

- L'enfant peut être confié momentanément et exceptionnellement à une tierce personne

oui Nom de la personne : _____ non

Les parents plaçants doivent en être informés au préalable.

Maladie-Accident

- Les parents autorisent le parent d'accueil à prendre toute mesure nécessaire en cas de maladie (médicament de base selon liste pharmacie premier secours) et accidents survenus dans la journée s'ils n'ont pas pu être atteints. Les frais y relatifs sont à la charge des PPL.

Habilitation

- Seuls les parents détenteurs de l'autorité parentale sont habilités à venir chercher l'enfant.
- Pour toute autre personne, les parents doivent avertir le parent d'accueil au préalable. Celle-ci doit justifier de son identité par présentation au parent d'accueil d'un document officiel. Pour les mineurs, une autorisation écrite doit être remise au parent d'accueil.

Droit à l'image – prise de photos

- L'enfant peut être pris en photo (ex : bricolage pour les parents / album qui reste chez le PA) pour un usage personnel (pas de partage sur les réseaux sociaux ainsi que par d'autres médias que ce soit, autres que les parents plaçants) oui non

Martigny, le _____

Le règlement de l'association est valable et reste le même pour les dépannages. En cas de désistement les dépannages réservés sont facturés selon le montant précisé sur la convention de placement de l'enfant.

Signatures

Parent placeur :

Parent d'accueil :



Le Coucou

Av. du Grand-St-Bernard 4, 1920 Martigny

027 721 28 30 / coucou@ape-martigny.ch / lecoucou-martigny.ch